



MAIRIE
DE
QUIERS
77720

Département de Seine et Marne
Commune de Quiers

Envoyé en préfecture le 17/12/2024
Reçu en préfecture le 17/12/2024
Publié le
ID : 077-217703818-20241209-DEL_2024_35-DE

Délibération du Conseil Municipal de la commune de Quiers

Du lundi 9 décembre 2024

DEL-2024-35

Le lundi neuf décembre deux mille vingt-quatre, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal légalement convoqué le trois décembre deux mille vingt-quatre, convocation diffusée le même jour, s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Monsieur Davy BRUN, Maire de QUIERS.

ETAIENT PRESENTS : M. Davy BRUN M. Gérard FABRE, Mme Nathalie PAULON, M. Laurent GADET, Mme Rozenn LUX, Mme Véronique THOLLET, Mme Agnès SURATEAU.

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : Mme Mégane CORDELLE qui donne pouvoir à M. Davy BRUN, M. Jean-Jacques LANDRY qui donne pouvoir à Mme Agnès SURATEAU, Mme Marie BRIARD qui donne pouvoir à M. Gérard FABRE, M. Sacha RACCAH qui donne pouvoir à Mme Rozenn LUX.

ETAIT ABSENTE NON EXCUSEE : Mme Laurine DECAUDIN.

SECRETAIRE DE SEANCE : Mme Nathalie PAULON

Le quorum étant atteint, la séance est déclarée ouverte.

Nombre de conseillers en exercice : 12

Nombre de conseillers présents : 7

Nombres de suffrages exprimés : 11

OBJET : BONS D'ACHAT DE FIN D'ANNEE « CADHOC » POUR LES AGENTS COMMUNAUX.

Monsieur le Maire sollicite l'avis des membres du conseil municipal pour l'octroi de bons d'achat de fin d'année « Up Cadhoc » pour les agents communaux.

Monsieur le Maire propose l'octroi de bons d'achat « Up Cadhoc » d'une valeur de cent cinquante euros (150.00 €) par agent.

Les membres du conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, donnent un avis favorable à l'octroi de bons d'achat « Up Cadhoc » pour les agents communaux actuellement en poste pour un montant de cent cinquante euros (150.00 €) par agent.

Fait et délibéré, le 9 décembre 2024

Pour extrait conforme au registre des délibérations

Par délégation du Maire, l'Adjoint, Gérard FABRE

